

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Marseille  
04-13-31-22-19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 559a - Déviation de Roquefort-la-Bédoule - Bilan de la concertation publique  
suite aux études préliminaires.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération en date du 29 juin 2018, la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du Rhône a autorisé le lancement de la concertation publique préalable, relative à la déviation de la RD 559a à Roquefort-la-Bédoule.

Cette déviation se situe entre la RD 559a au droit de l'ouvrage autoroutier au sud, et la RD 1 au droit du carrefour d'accès à l'autoroute, au nord. L'opération est inscrite au programme des opérations prises en considération.

Cette concertation, conduite en application de l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme, s'est déroulée du 8 octobre au 8 novembre 2018, selon les modalités de la délibération précitée.

Le projet reçoit un avis favorable à la quasi unanimité. Les observations faites ne le remettent pas en cause mais portent sur le choix de la variante.

Les avis, observations et suggestions formulés sur le registre ainsi que les réponses apportées par le Département sont annexés au présent rapport ; le bilan de cette concertation publique est donc soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Le rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

